

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 2796

66 – PYRÉNÉES-ORIENTALES

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PERPIGNAN

Jugement d'ouverture

Date : 21 janvier 2026.

Jugement d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.

493 349 880 RCS Perpignan.

HELHEM.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Activité : l'exploitation d'un fonds de commerce de distribution à dominante d'articles de bricolage et d'équipements de la maison située à cabestany 2 rue louis joseph gay lussac sous l'enseigne bricomarché ainsi que, la réalisation, directement ou par sous-traitance, de la pose à domicile des produits vendus par le point de vente et la mise en place de services associés à la vente pour les clients (tel que la location de matériel, de véhicules et d'espaces dédiés aux clients et sis sur le point de vente avec mise à disposition de matériels, la mise en relation des clients qui en font la demande avec des professionnels connus du point de vente).

Adresse : 2, rue Louis-Joseph Gay Lussac, 66330 Cabestany.

Complément de jugement : Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 12 janvier 2026, désignant administrateur Selarl Fhbx Prise en la Personne de Maître Eric Samson centreplus 9 rue Camille Desmoulins 66026 Perpignan CEDEX, avec les pouvoirs : assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion, mandataire judiciaire Selarl Mjsa en la Personne de Maître Aguilé Santodomingo 7 rue Léon Dieude Résidence Saint Amand 66000 Perpignan. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la présente publication.